

La taxe de séjour

CETTE FICHE PRATIQUE
EST FAITE *pour vous!*

Vous louez

via



Vous louez

via



 Abritel collecte pour toutes les réservations faites après le 1^{er} février 2018

 Airbnb collecte pour toutes les réservations faites après le 1^{er} juillet 2018

Pour les hébergements non classés ou classés 1 étoile :

(taxe de séjour à 0,75€/nuit/personne)

- 1 Lors de la réservation, vérifiez que Abritel/Airbnb a bien collecté la taxe de séjour auprès de vos clients. Si ce n'est pas le cas, veillez à collecter par vous-même et à déclarer dans la partie « déclaration mensuelle ».
- 2 Vérifiez que Abritel/Airbnb a bien collecté au bon montant (attention aux exonérations, notamment les mineurs),
- 3 Si Abritel/Airbnb a bien collecté, remplissez le nombre de nuitées dans la partie « opérateur numérique », dans la case correspondante :

OPÉRATEUR NUMÉRIQUE
Déclaration différentielle
Taxe de séjour encaissée par l'opérateur au tarif de 0,75€, différentiel de 0,00€ encaissé par vos soins

Nombre de nuitées

Airbnb	?	5	x 0,00 €
Abritel	?	8	x 0,00 €

Montant total différentiel taxe séjour collecté 0,00 €

Nuitées totales cumulées 13 (avec exonération : 0)

MONTANT TOTAL CUMULÉ TAXE SÉJOUR COLLECTÉE 0,00 €

Retour Enregistrer

Déclaration
 En ligne Papier Fermé

Puis enregistrez

- 4 Si Abritel/Airbnb s'est trompé dans la collecte : contactez-les par téléphone et demandez-leur de rectifier.

Pour les hébergements classés 1 étoile ou plus :

(taxe de séjour de 0.90€/nuit/personne à 2.50€/nuit/personne)



Attention

Abritel et Airbnb collectent au tarif de 0.75€ par nuit et par personne !

- 1 Lors de la réservation, vérifiez que Abritel/Airbnb a bien collecté la taxe de séjour auprès de vos clients (à hauteur de 0.75€/nuit/personne). Si ce n'est pas le cas, veillez à collecter par vous-même et à déclarer dans la partie « déclaration mensuelle » (voir tableau ci-dessous),
- 2 Vérifiez que Abritel/Airbnb a bien collecté au bon montant (attention aux exonérations, notamment les mineurs),
- 3 Si Abritel/Airbnb a bien collecté, remplissez le nombre de nuitées dans la partie « opérateur numérique », dans la case correspondante :

La différence que vous devez collecter se calcule automatiquement :

Nb d'étoiles	Tarif taxe de séjour	Tarif collecté par Abritel/Airbnb	Différentiel à collecter par vous-même
**	0.90€	0.75€	0.15€
***	1.50€	0.75€	0.75€
****	2.00€	0.75€	1.25€
*****	2.50€	0.75€	1.75€

- 4 Si Abritel/Airbnb s'est trompé dans la collecte : contactez-les par téléphone et demandez-leur de rectifier.

Cas d'un hébergement classé 2 ★

Taxe de séjour 0.90€

À l'heure actuelle, nous ne disposons pas encore d'informations fiables relatives à la collecte de la taxe de séjour par les opérateurs numériques pour l'année 2019. Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous en informer dès que nous en saurons plus.



Vous avez des questions ?

Émilie Sielczak est à votre écoute au 02 31 06 20 07 ou par e-mail à e.sielczak@ncpa-tourisme.fr
Siège social : Jardins de l'Hôtel de Ville - 14390 CABOURG